

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2132

12 août 2014

SOMMAIRE

Anthos S.à r.l.	102298	Partnership Investments S.à r.l.	102290
Archipel Compagnie	102298	Pecoma International S.A.	102292
Arteva Services S.à r.l.	102293	Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l.	102323
Baliv Enterprise SPF S.A.	102297	Pelican S.A.	102336
Blue Ocean S.A.	102295	Perseus Immobilien Gesellschaft 12	102292
Bourg S.à r.l.	102295	Plains Midstream Luxembourg	102293
Centre d'Innovation en Andragogie Expé- rimentale (CIAE) A.s.b.l.	102324	Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.	102298
Elsam	102296	PL.LUX s.à r.l.	102293
Fondation Sainte Irmine	102309	Pregis (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	102294
Helpling Denmark S.C.Sp.	102299	PREMF Debt Management S.à r.l.	102291
Hera Sicav	102292	Presse et Participations S.A.	102290
ImmoFinRe Two S.A.	102300	Prêt-à-porter Catalogue	102294
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l.	102310	Program Holding S.A.-SPF	102325
Inter Ikea Finance S.A.	102291	QS GEO S.à r.l.	102293
LLH Invest S.A.	102334	QS Rep S.à r.l.	102295
Nordstad Promotions S.A.	102290	REM624	102297
Old Town	102291	Shar Holdings S.à r.l.	102326
Onym S.A.	102291	SIPL Partner 8 S.à r.l.	102313
Ouriense S.à r.l.	102292	Soma.lu S.A.	102294
PAA Luxembourg	102294	TC Investments S.à r.l.	102296
Palatum Investments S.A.	102295	TH Leo S.à r.l.	102296
Paradigm Financials SA	102290	UBP Asset Management (Europe) S.A. .	102297
Park Lane S.A.	102309	Yamuna S.A.	102291

Presse et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081054/10.

(140095832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Nordstad Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 43, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 142.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079392/10.

(140093715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.100,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.554.

Les comptes annuels au 13 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2014.

Certifié conforme et sincère

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2014081047/13.

(140095203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Paradigm Financials SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.757.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PARADIGM FINANCIALS S.A., dont le siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du fort Wallis, a été dénoncé en date du 27 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire THIERRY SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 juin 2014.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014081060/21.

(140094706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079409/9.

(140093405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

**Onym S.A, Société Anonyme,
(anc. Yamuna S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 186.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079411/10.

(140093605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

PREMF Debt Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.887.

Par résolutions prises en date du 28 mai 2014, l'associé unique a décidé de nommer Amaury Zinga-Botao, avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014079449/13.

(140093332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 11.539.

- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 740 du 16 avril 2011.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 10 juin 2014:

- que le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juin 2014.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014080817/22.

(140095826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Perseus Immobilien Gesellschaft 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079441/9.

(140093916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Ouriense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.918.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079415/10.

(140093463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pecoma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079422/10.

(140094104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Marc-André Béchet,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay,
- Monsieur François Tripet,
- Monsieur Patrice Henri,
- Monsieur Riccardo Millich,
- Monsieur Vincent Redier,

en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire Deloitte S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour HERA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / Assistante

Référence de publication: 2014080777/25.

(140095784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

PL.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079445/9.

(140093838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

QS GEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079452/9.

(140093002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Plains Midstream Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 62.726.210,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plains Midstream Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014079425/11.

(140094131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Arteva Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.096.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mai 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 9 juin 2014.

II/ Le siège social de KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100561, associé unique de la Société, a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 9 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014080464/25.

(140095440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Prêt-à-porter Catalogue, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079427/10.

(140092856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pregis (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.438.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014079428/11.

(140092935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

PAA Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAA Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014079433/11.

(140094132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Soma.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 103.284.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 mai 2014 que:

- Mr Manuel DIERYCK, demeurant à 8 avenue Sideho, 7780 Comines (Belgique);
 - Mr Suraj SHARMA, demeurant à 5, Duggan Drive, Chislehurst, Kent BR7 5EP (United Kingdom);
 - Mr Ravi SHARMA, demeurant à 5, Duggan Drive, Chislehurst, Kent BR7 5EP (United Kingdom).
- ont été réélus administrateurs de la société.

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faiencerie a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014080231/22.

(140093979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

QS Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079453/9.

(140093001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Palatum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.439.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014079436/11.

(140093089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Blue Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Blue Ocean SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014080513/13.

(140095894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Bourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 83, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 23.644.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Bourg S.à r.l., avec siège social au 83, rue de Remich à L-5330 Moutfort, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire THIERRY SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 juin 2014.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014080516/21.

(140094705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

TC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.517.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 21 mars 2014, 10.375 parts sociales de la société TC INVESTMENTS S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.517, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, détenues par la société CSJ LIMITED ayant son siège social à Suite 23, Glacis Road, bâtiment Portland House, GBZ - Gibraltar, inscrite au registre de Gibraltar sous le numéro 105205 ont été cédées à la société à responsabilité limitée JMG HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.658.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014080250/15.

(140094280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Elsam, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.473.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2014

- Les démissions de Monsieur Alain VASSEUR de son mandat d'administrateur et de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est nommé en tant que nouvel Administrateur de cat. B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Certifié sincère et conforme

ELSAM

Référence de publication: 2014080650/18.

(140095921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

TH Leo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.313.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014**Première résolution:*

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fetique, gérant, née le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014.

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme gérant:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

TH Leo S.à r.l.

Référence de publication: 2014080254/21.

(140094725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

REM624, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.486.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014079469/10.

(140093227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Baliv Entreprise SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.259.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 6 juin 2014 que:

1. Monsieur Alexander BURTIN a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
2. Madame Anastasia MARTYNOVA, née le 25 mars 1972 à Moscou, Russie, résidant au 22, Chongarskiy boulevard, building 2, apt 71, 117149 Moscou, Russie a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082080/16.

(140096523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

UBP Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.585.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2014

- Les mandats d'Administrateur de Madame Isabelle Asseray et de Messieurs Christian Assel, Patrick Palffy, André Gigon et Ian Cramb jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015, sont renouvelés.
- Le renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, à L- 5365 Munsbach, Luxembourg comme Réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2013

- Le Conseil prend à l'unanimité la résolution de nommer M. Ian Cramb en tant que Président du Conseil d'Administration d'UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après «UBP AM» ou la «ManCo») avec effet immédiat.

A la date du 30 mai 2014, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Madame Isabelle Asseray, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.
- Monsieur Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Palffy, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône, à CH 1211 Genève.
- Monsieur André Gigon, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône, à CH 1211 Genève.
- Monsieur Ian Cramb, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône, à CH 1211 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

UBAM INTERNATIONAL SERVICES

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014080263/28.

(140094348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 137.886.—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2014 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2014082067/17.

(140097284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Archipel Cie, Archipel Compagnie, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.276.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ARCHIPEL COMPAGNIE S.A., en abrégé ARCHIPEL CIE, dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014082068/18.

(140096965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.596.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 06 juin 2014 de la Société les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau gérant B suivant à compter du 06 juin 2014 pour une durée indéterminée:

- Mlle Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, née le 12 novembre 1981 à Nuevo León, Mexico, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez prendre note du changement de nom de l'associé suivant:

- McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. à McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l, ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé sous le numéro B 150542.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2014081788/19.

(140096493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Helping Denmark S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.672.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Helping Denmark S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Cleanup (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.676 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Helping Denmark S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Helping Denmark S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 12. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Cleanup (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.676 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Helping Denmark S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-

leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen, durch ihre ausländischen Tochtergesellschaften.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014082308/78.

(140097045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

ImmoFinRe Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.807.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ImmoFinRe Two S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B number 165 807, incorporated by deed dated on 15 December 2011, published in the Mémorial C number 393 of 14 February 2012 and whose Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary on 03 May 2012, published in the Mémorial C number 1591 of 25 June 2012.

The meeting is presided by Mr Brendan KLAPP, with professional address at Belvaux.

The chairman appoints as secretary Mr Alexandre CAYPHAS, with professional address at Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list lets appear that all the shares representing the whole company's capital are represented and that they all belong to a sole shareholder, so that this one, exercising the powers devolved to the general meeting, can validly decide on all the items of the agenda of which he has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of mandatorily redeemable preferred shares preferred shares without voting right, called "MRPS Bis" and determination of the rights attached to them.

2. Amendment to the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the creation of the new class of shares and to define the MRPS Bis and the rights attached thereto.

3. Capital increase by an amount of seventy-eight thousand euros (EUR 78,000.-) to bring it from its present amount of sixty-two thousand euros (EUR 62,000) to hundred and forty thousand euros (EUR 140,000.-) by the creation and issuance of i) three hundred and ninety (390) ordinary shares, ii) hundred and seventy (170) mandatorily redeemable

preferred stock, called "MRPS" and iii) two hundred and twenty (220) mandatorily redeemable preferred stock, called "MRPS Bis", with a nominal value of EUR 100,- (one hundred) each.

4. Subscription by the sole shareholder of all the ordinary shares, MRPS and MRPS Bis issued and full payment thereof.

5. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the Articles.

After the foregoing was approved, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

It is decided to create, beside the existing shares from now on called «Ordinary Shares» and «MRPS Shares», a new class of mandatorily redeemable preferred shares without voting right, called "MRPS Bis" and to determine as follows the rights attached to them.

Second resolution:

The following amendments are decided in order to adapt the Articles of Incorporation («the Articles»), to define the MRPS Bis and the rights attached thereto:

a) The features of the MRPS Bis are defined in article 5, which is to read as follows:

Share capital. The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand Euros (EUR 62,000.-).

It is represented by:

- three hundred and ten (310) Ordinary Shares;
- three hundred and ten (310) «Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after «MRPS»);
- «Mandatorily Redeemable Preferred Shares Bis (here-after «MRPS Bis»).

Ordinary Shares, MRPS and MRPS Bis have a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are fully paid-up and they are collectively hereafter referred to as «the Shares». The holders of these classes of Shares are respectively hereinafter individually referred to as either an «Ordinary Shareholder», «MRPS Shareholder» or a «MRPS Bis Shareholder» or collectively «Shareholders».

Ordinary Shares

The Company may purchase its own Ordinary Shares to the extent permitted by the Law and the Articles, on the basis of amounts available for distribution. Ordinary Shares purchased in this way must be cancelled at the time of the general meeting of shareholders following the purchase.

MRPS and MRPS Bis:

All the MRPS and MRPS Bis are shares representative of the share capital, preferred and mandatorily redeemable.

Share Premium Accounts.

Any sum contributed by the Shareholders, in excess of the nominal value of the Shares, with or without issue of Shares, has to be allocated to an account of the balance sheet specially provided for.

An account will be dedicated to the Ordinary Shareholder(s), entitled «Ordinary Shares Premium Account» and, separately, two other accounts will be dedicated one to the MRPS Shareholder(s) and the other to MRPS Bis Shareholder(s), entitled respectively «MRPS Premium Account» and «MRPS Bis Premium Account».

For the avoidance of doubt, the MRPS Premium Account will include:

- 1) premium paid at the time of the issue of MRPS, the «MRPS Issue Premium»;
- 2) capital contributions to MRPS not remunerated in shares, the «MRPS Contribution Premium»;
- 3) Dividends 1 and Dividend 2 accrued and unpaid, as specified hereafter;

and the MRPS Bis Premium Account will include:

- 1) premium paid at the time of the issue of MRPS Bis, the «MRPS Bis Issue Premium»;
- 2) capital contributions to MRPS Bis not remunerated in shares, the «MRPS Bis Contribution Premium»;
- 3) Dividends 1 Bis and Dividend 2 Bis accrued and unpaid, as specified here-after

Redeemable Shares

MRPS and MRPS Bis are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Subscribed and fully paid-up MRPS and MRPS Bis are mandatorily redeemable:

- at any time, on decision of the board of directors of the Company, or
- on the day following the tenth (10 th) anniversary of the respective date of issuance of the MRPS and MRPS Bis.

In case of plurality of MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders, the redemption is done according to the prorata of MRPS and MRPS Bis held by each concerned shareholder.

The redemption of the MRPS and MRPS Bis can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The redeemed MRPS and MRPS Bis are cancelled as soon as possible pursuant to a decision to reduce the share capital accordingly taken by the general meeting of shareholders in the conditions requested for the amendments to the Articles.

Unavailable Reserve:

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the MRPS and MRPS Bis redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Preferred dividends:

First dividend: Each MRPS and MRPS Bis entitles its holder to a first preferential, fixed, recoverable and cumulative dividend respectively the "Dividend 1" and "Dividend 1 Bis" amounting to fifty basis point (0.5%) per year over the nominal value of respectively the MRPS and MRPS Bis (MRPS Premium Account and MRPS Bis Premium Account not included respectively), which accrues daily and is calculated assuming a 365 day year basis.

Second dividend: Thereafter, each MRPS and MRPS Bis entitles its holder to a second preferential, variable, recoverable and cumulative dividend respectively "Dividend 2" and "Dividend 2 bis" of an amount equal to ninety-nine per cent (99%) of the «Net Income» derived from respectively the «Underlying Assets» and «Underlying Assets Bis», less the amount of the Dividend 1 and the amount of the Dividend 1 Bis, respectively.

«Underlying Assets" means the assets acquired and financed, directly or indirectly by means of the MRPS nominal value, MRPS Premium Account, and/or other assets or securities replacing such assets, or bought or financed with the incomes generated wholly or partly by such assets.

«Underlying Assets Bis" means the assets acquired and financed, directly or indirectly by means of the MRPS Bis nominal value, MRPS Bis Premium Account, and/or other assets or securities replacing such assets, or bought or financed with the incomes generated wholly or partly by such assets.

"Net Income" means the income (including interests, dividends, gains on exchange transaction, capital gain, liquidation profits, etc.) received by the Company and linked to respectively the Underlying Assets and the Underlying Assets Bis less the pro rata of the fees linked to respectively the Underlying Assets and Underlying Assets Bis and counted during the concerned financial year of the Company.

In case no Dividend 2 is decided despite the existence of profits available for that purpose, a sum equal to the Dividend 2 is transferred to the MRPS Premium Account on the 31st December of each year, starting the 31st December 2012, in order to guarantee the rights of the MRPS Shareholders on the Dividend 2.

In case no Dividend 2 Bis is decided despite the existence of profits available for that purpose, a sum equal to the Dividend 2 Bis is transferred to the MRPS Bis Premium Account on the 31st December of each year, starting the 31st December 2014, in order to guarantee the rights of the MRPS Bis Shareholders on the Dividend 2 Bis.

If the profits of the Company, concerning a given financial year, are not enough to distribute a Dividend 1 and/or a Dividend 1 Bis, or are not sufficient to allocate Dividends 1 and/or Dividends 1 Bis to respectively the MRPS Premium Account and the MRPS Bis Premium Account, any missing sum has to be paid or allocated first and foremost from the profits of the next following exercises.

The general meeting of shareholders has the discretionary power to dispose of the remaining surplus after payment of the Dividend 1, Dividend 1 Bis, Dividend 2 and Dividend 2 Bis. It can in particular allocate this profit to the payment of a dividend or transfer it to reserves or also carry it forward.

Redemption Value:

Except as provided otherwise (i) in the Articles or (ii) in (a) written agreement(s) which may be entered into between the Company and respectively the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders, the Redemption Value of each MRPS or MRPS Bis, payable in cash or kind (the "Redemption Value"), is equal to respectively for MRPS:

- the nominal value of the MRPS, plus
- any accrued but unpaid Dividends 1 and 2, allocated or not allocated to the MRPS Premium Account, plus
- the MRPS Issue Premium and MRPS Contribution Premium;

and for MRPS Bis:

the nominal value of the MRPS Bis, plus

- any accrued but unpaid Dividends 1 Bis and 2 Bis, allocated or not allocated to the MRPS Bis Premium Account, plus
- the MRPS Bis Issue Premium and MRPS Bis Contribution Premium;

Moreover, to avoid any doubt, any dividend related to MRPS and MRPS Bis, decided but not distributed, has to be paid before any respective redemption.

Redemption procedure:

Except as otherwise provided in (a) written agreement(s) which may be entered into between the Company and respectively the MRPS Shareholders and the MRPS Bis Shareholders, a written notice is to be sent by the Company by registered mail to each MRPS Shareholder or MRPS Bis Shareholder, at least twenty (20) days prior to the redemption date, at its address as last inscribed in the Register, notifying each shareholder of the number of respectively MRPS or MRPS Bis to be so redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Value and the procedures necessary to submit respectively the MRPS or the MRPS Bis to the Company for redemption.

Documents drawn up by the board of directors, specifying the number of respectively MRPS or MRPS Bis to be redeemed, the Redemption Value and the procedures necessary to submit respectively the MRPS or the MRPS Bis to the Company for redemption will be available for consultation at the registered office.

The Redemption Value of the MRPS or MRPS Bis shall be payable to the order of the person whose name appears on the Register as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder.

If, on the Mandatory Redemption Date, funds available are not enough for the redemption of all the MRPS or MRPS Bis, a part only of respectively the MRPS or MRPS Bis, corresponding to the funds available, may be redeemed on obligation for the Company to redeem immediately the residual part of respectively the MRPS or MRPS Bis at a price, for each residual MRPS or MRPS Bis, equal to the respective Redemption Value plus an annual rate to be defined between the parties, the «Residual Redemption Value», when funds distributable in accordance with article 72-1 of the Law are available.

Preferred right to the repayment of the contribution.

MRPS and MRPS Bis confer a preferred right to the repayment of the contribution which allowed their initial payment, allocated to the nominal as well as respectively to MRPS Premium Account and MRPS Bis Premium Account, without prejudice to the right in the distribution of the profit of liquidation which is granted to them by the Articles.

Shares without voting right.

The MRPS and MRPS Bis do not carry any voting rights and they may not represent more than half of the corporate capital, in accordance with article 44 of the Law.

Nevertheless, the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders are entitled to vote:

- a) in any general meeting of Shareholders called upon to resolve on the following matters:
- the issue of new Shares carrying preferential rights;
 - the determination of the preferential dividend attached to respectively the MRPS or the MRPS Bis;
 - the preferred right to the repayment of the contribution and to the distribution of the liquidation profits conferred to them;
 - the conversion of one or more classes of respectively MRPS or MRPS Bis into Ordinary Shares;
 - the reduction of the share capital of the Company;
 - any change to the Company's corporate object;
 - the issue of convertible bonds;
 - the dissolution of the Company;
 - the change of nationality of the Company;
 - the transformation of the Company into a company of another legal form; and
- b) if, despite the existence of profits available for that purpose, the related preferential cumulative dividends mentioned in the present article (i.e. respectively Dividend 1 and Dividend 2 or Dividend 1 Bis and Dividend 2 Bis) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been fully recovered.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholders or MRPS Bis Shareholders.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of Ordinary Shares, MRPS and MRPS Bis, which certificates shall be signed by two directors or the sole director as the case might be.»

c) Article 15, §4 of the Articles is to read as follows:

«Each share is entitled to one vote. MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders have the right to take part in any general meeting of shareholders, but can only vote in the cases provided for by the Law and by article 5 of the Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.»

d) Article 18, §2 of the Articles is to read as follows:

«The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, in the respect however of the provisions of the Articles concerning Dividends 1, Dividends 1 Bis, Dividends 2 and Dividends 2 Bis.»

e) Concerning the rights conferred by MRPS and MRPS Bis at the time of the liquidation of the Company Article 19 of the Articles is to read as follows:

« **Art. 19.** Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Law.

After payment of all third party debts and liabilities or deposit of any funds to that effect, the sole MRPS Shareholder and MRPS Bis Shareholder or, if there are several, each of the MRPS Shareholders or MRPS Bis Shareholders is entitled to an amount, payable in cash or in kind by the liquidator, amounting to for MRPS Shareholders:

- its accrued and unpaid Dividend 1 and Dividend 2, allocated or not to the MRPS Premium Account, plus;
- the percentage of the «Notional Capital» held by each of them in the Company;

and for MRPS Bis Shareholders:

- its accrued and unpaid Dividend 1 Bis and Dividend 2 Bis, allocated or not to the MRPS Bis Premium Account, plus;
- the percentage of the «Notional Capital» held by each of them in the Company.

In these instances, the «Notional Capital» for MRPS and MRPS Bis equals the cumulated total amount of

- the nominal value respectively of all the MRPS or all the MRPS Bis issued,
- respectively the MRPS Issue Premium or the MRPS Bis Issue Premium, and
- respectively the MRPS Contribution Premium or the MRPS Bis Contribution Premium.

After these payments and reimbursement to the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders or deposit of any funds to that effect, the balance will be distributed and paid up to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage held by each of them in the share capital of the Company.

If the net liquidation proceeds (including unrealized assets) available are not enough to pay or reimburse the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders as described in the previous paragraphs, it shall be shared between the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders as follows:

an amount equal to the unpaid Dividend 1 and unpaid Dividend 1 Bis shall be first allocated respectively to the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders, then the balance resulting shall be allocated between the MRPS Shareholders and MRPS Bis Shareholders proportionally to the respective part of the unpaid Dividend 2 and unpaid Dividend 2 Bis in the total unpaid second dividend (Dividend 2 and Dividend 2 Bis).

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.»

Third resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of seventy-eight thousand euros (EUR 78,000) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros sixty-two thousand euros (EUR 62,000.-) to hundred and forty thousand euros (EUR 140,000.-) by the creation and issuance i) three hundred and ninety (390) Ordinary Shares, ii) hundred and seventy (170) mandatorily redeemable preferred stock, called "MRPS" and iii) two hundred and twenty (220) mandatorily redeemable preferred stock, called "MRPS Bis", with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment:

The three hundred and ninety (390) Ordinary Shares, hundred and seventy (170) MRPS and two hundred and twenty (220) MRPS Bis are subscribed by the sole shareholder and all fully paid up in cash, so that the sum of seventy-eight thousand euros (EUR 78,000.-) is from now at disposal of the Company, which has been evidenced to the undersigned notary.

Fourth resolution:

It is decided to amend accordingly article 5 §1 of the Articles, to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The issued capital of the Company is set at hundred and forty thousand euros (EUR 140,000.-).

It is represented by:

- seven hundred (700) Ordinary Shares;
- four hundred and eighty (480) «Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after «MRPS»); and
- two hundred and twenty (220) «Mandatorily Redeemable Preferred Shares Bis (here-after «MRPS Bis»).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closes.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ImmoFinRe Two S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et numéro 165807, constituée suivant acte du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 393 du 14 février 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1591 du 25 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brendan KLAPP, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre CAYPHAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'elles appartiennent toutes à un actionnaire unique, de sorte que celui-ci, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées sans droit de vote obligatoirement rachetables, dite «MRPS Bis» et détermination des droits qui leur sont attachés.

2. Modification des statuts de la Société pour les adapter à cette création, définir les MRPS Bis et déterminer leurs caractéristiques.

3. Augmentation du capital social d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 78.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) par la création et l'émission de i) trois cent quatre-vingt-dix (390) actions ordinaires, ii) cent soixante-dix (170) actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS» et iii) deux cent vingt (220) actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS Bis», d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

4. Souscription par l'actionnaire unique de la totalité des actions ordinaires, MRPS et MRPS Bis émises et libération intégrale de celles-ci.

5. Modification afférente de l'article 5§1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé de créer, à côté des actions existantes dorénavant qualifiées d'«Actions Ordinaires» et «MRPS», une nouvelle catégorie d'actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS Bis» dont les droits et caractéristiques sont déterminés ci-après.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier les statuts de la Société («les Statuts») pour les adapter à la création de la nouvelle catégorie d'actions, définir les MRPS Bis et en déterminer les caractéristiques:

a) Les droits et caractéristiques des MRPS Bis sont définis à l'article 5, qui prend la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-).

Il est représenté par:

- trois cent dix (310) Actions Ordinaires;
- trois cent dix (310) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»)
- des actions privilégiées obligatoirement rachetables Bis (ci-après les «MRPS Bis» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).

Les Actions Ordinaires, MRPS et les MRPS ont une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont intégralement libérées et sont collectivement désignées comme les «Actions». Les détenteurs de ces classes d'Actions seront respectivement désignés comme étant soit des «Actionnaires Ordinaires», soit des «Actionnaires MRPS», soit des «Actionnaires MRPS Bis» soit collectivement des «Actionnaires».

Actions Ordinaires:

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites établies par la Loi et les Statuts sur base des montants disponibles pour distribution. Les Actions ainsi acquises doivent être soumises à annulation lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant l'acquisition.

MRPS et MRPS Bis:

Toutes les MRPS et MRPS Bis sont des actions représentatives du capital social, privilégiées et obligatoirement rachetables.

Comptes de Primes:

Toute somme apportée par les Actionnaires, en plus de la valeur nominale des Actions, avec ou sans émission d'Actions, est à créditer à un poste spécial du bilan de la Société Un compte sera dédié aux Actionnaires Ordinaires, intitulé "Compte de Primes Actions Ordinaires" et, séparément, deux autres compte seront dédiés l'un aux Actionnaires MRPS et l'autre aux Actionnaires MRPS Bis, intitulé respectivement "Compte de Primes MRPS " et "Compte de Primes MRPS ".

Afin d'éviter tout doute, le Compte de Primes MRPS comprendra:

- 1) les primes payées lors de l'émission des MRPS, les «Primes d'Emission MRPS»;
- 2) les apports en capitaux propres aux MRPS non rémunérés par des titres, les «Primes d'Apports MRPS»;
- 3) les Dividendes 1 et les Dividendes 2, tels que définis ci-après, courus et impayés.

et le Compte de Primes MRPS Bis comprendra:

- 1) les primes payées lors de l'émission des MRPS Bis, les «Primes d'Emission MRPS Bis»;
- 2) les apports en capitaux propres aux MRPS Bis non rémunérés par des titres, les «Primes d'Apports MRPS Bis»;
- 3) les Dividendes 1 Bis et les Dividendes 2 Bis, tels que définis ci-après, courus et impayés.

Actions Rachetables:

Les MRPS et MRPS Bis sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Les MRPS et MRPS Bis souscrites et entièrement libérées sont obligatoirement rachetables:

- à tout moment, sur décision du conseil d'administration de la Société, ou
- le jour suivant le dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission respective des MRPS et MRPS Bis.

En cas de pluralité d'Actionnaires MRPS et d'Actionnaires MRPS Bis, le rachat se fait au prorata des MRPS et MRPS Bis détenues par chaque actionnaire concerné.

Le rachat des MRPS et MRPS Bis doit exclusivement avoir lieu en utilisant les sommes disponibles conformément à l'article 72-1 de la Loi ou en procédant à une nouvelle émission dans le but de ce rachat.

Les MRPS et MRPS Bis rachetées sont annulées dans les plus brefs délais aux termes d'une décision de réduction à due concurrence du capital social prise par l'assemblée générale dans les conditions requises pour les modifications statutaires.

Réserve Indisponible:

Un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les MRPS et MRPS Bis rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Dividendes privilégiés:

Premier dividende: Chaque MRPS et MRPS Bis donne droit à un premier dividende, fixe, privilégié, récupérable et cumulatif respectivement le «Dividende 1» et le «Dividende 1 Bis» égal à cinquante points de base (0,5%) par an de la valeur nominale respectivement des MRPS et MRPS Bis (respectivement hors Compte de Primes MRPS et hors Compte de Primes MRPS Bis), qui s'accumule quotidiennement et est calculé sur base d'une année de 365 jours.

Deuxième dividende:

Ensuite, chaque MRPS et MRPS Bis donne droit à leur détenteur à un deuxième dividende préférentiel variable, cumulatif et recouvrable respectivement «Dividende 2» et «Dividende 2 bis» d'un montant égal à quatre-vingt-neuf pour cent (99%) du «Revenu net» dérivé respectivement des «Actifs Sous-jacents» et «Actifs Sous-jacents Bis», moins respectivement le montant du Dividende 1 et le montant du Dividendes 1 Bis.

Par "Actifs Sous-jacents", on entend les actifs acquis et financés directement ou indirectement au moyen des MRPS à leur valeur nominale, du Compte de Primes MRPS, ainsi que tous autres actifs ou titres remplaçant de tels actifs, ou achetés ou financés avec les revenus provenant entièrement ou en partie de tels actifs.

Par "Actifs Sous-jacents Bis", on entend les actifs acquis et financés directement ou indirectement au moyen des MRPS Bis à leur valeur nominale, du Compte de Primes MRPS Bis, ainsi que tous autres actifs ou titres remplaçant de tels actifs, ou achetés ou financés avec les revenus provenant entièrement ou en partie de tels actifs.

Par "Produit Net", on entend le revenu (incluant notamment les intérêts, dividendes, gains de change, plus-values, boni de liquidation, etc.) reçu par la Société en rapport respectivement avec les Actifs Sous-jacents et avec les Actifs Sous-jacents Bis moins le prorata des dépenses liées respectivement aux Actifs Sous-jacents et Actifs Sous-jacents Bis et comptabilisées durant l'exercice financier concerné de la Société.

Si aucun Dividende 2 n'est décidé malgré l'existence de profits disponibles à cet effet, une somme égale au Dividende 2 est transférée au Compte de Primes MRPS le 31 décembre de chaque année, commençant le 31 décembre 2012, pour garantir les droits des Actionnaires MRPS sur les Dividendes 2.

Si aucun Dividende 2 Bis n'est décidé malgré l'existence de profits disponibles à cet effet, une somme égale au Dividende 2 Bis est transférée au Compte de Primes MRPS Bis le 31 décembre de chaque année, commençant le 31 décembre 2014, pour garantir les droits des Actionnaires MRPS Bis sur les Dividendes 2 Bis.

Si les profits de la Société, pour un exercice social donné, ne sont pas suffisants pour distribuer un Dividende 1 et/ou Dividendes 1 Bis ou ne sont pas suffisants pour allouer les Dividendes 1 et/ou Dividendes 1 Bis respectivement au Compte de Primes MRPS et Compte de Primes MRPS Bis, toute somme manquante doit être payée ou allouée en priorité au moyen des profits des exercices suivants.

L'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer de l'excédent restant après le paiement des Dividendes 1, Dividendes 1, Dividendes 1 Bis, Dividendes 2 et Dividendes 2 bis.

Elle peut en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer aux réserves ou encore le reporter.

Valeur de rachat:

Sauf si cela est prévu par ailleurs (i) dans les Statuts ou (ii) par un accord écrit conclu entre la Société et respectivement les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis, la valeur de rachat des MRPS ou MRPS Bis, payable en numéraire ou en nature (la "Valeur de Rachat"), est égale respectivement pour les MRPS à:

- la valeur nominale des MRPS, plus
- les Dividendes 1 et 2 courus mais non distribués, qu'ils aient été transférés ou non au Compte de Primes MRPS, plus
- les «Primes d'Emission MRPS» et les «Primes d'Apports MRPS»;

et pour les MRPS Bis à:

- la valeur nominale des MRPS Bis, plus
- les Dividendes 1 Bis et 2 Bis courus mais non distribués, qu'ils aient été transférés ou non au Compte de Primes MRPS Bis, plus

- les «Primes d'Emission MRPS Bis» et les «Primes d'Apports MRPS Bis»

En outre, afin d'éviter un quelconque doute, tout dividende en relation avec les MRPS et MRPS Bis décidé mais non distribué doit être payé avant tout rachat.

Procédure de rachat:

A moins d'un accord convenu autrement par écrit entre la Société et respectivement les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis, une lettre recommandée doit être envoyée par la Société à chaque Actionnaire MRPS ou chaque Actionnaire MRPS Bis, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société (le Registre), notifiant le nombre respectif de MRPS et MRPS Bis devant être remboursées, la date de rachat, la valeur de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre au rachat respectivement les MRPS ou MRPS Bis et la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires devant décider de la réduction de capital suite à l'annulation respectivement des MRPS et MRPS Bis rachetées.

Des documents établis par le conseil d'administration indiquant le nombre de MRPS ou MRPS Bis devant être remboursées, la valeur de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre respectivement les MRPS ou MRPS Bis au rachat pourront être consultés au siège social.

La Valeur de Rachat des MRPS ou MRPS Bis est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le Registre comme ayant droit, sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire.

Si à la date de rachat les fonds disponibles sont insuffisants pour le rachat de toutes les MRPS ou MRPS Bis, seule une partie respectivement des MRPS et MRPS Bis correspondant à la part des fonds disponibles peut être rachetée avec obligation pour la Société de racheter immédiatement la part résiduelle respectivement des MRPS ou MRPS Bis à un prix par respectivement MRPS ou MRPS Bis résiduel égal au Prix de Rachat plus un taux annuel à définir entre les parties, dit le Prix de Rachat Résiduel, quand des fonds distribuables conformément à l'Article 72-1 de la Loi sont disponibles.

Droit préférentiel au remboursement de l'apport:

Les MRPS et MRPS Bis confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport qui a permis leur libération, affecté tant au nominal que, respectivement, au Compte de Primes MRPS et Compte de Primes MRPS Bis, sans préjudice du droit dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur est accordé par les Statuts.

Actions sans droit de vote.

Les MRPS et MRPS Bis ne donnent droit à aucun droit de vote et elles ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 44 de la Loi.

Les Actionnaires MRPS et Actionnaires MRPS Bis ont néanmoins un droit de vote:

a) dans chaque assemblée générale concernant les points suivants:

- l'émission de nouvelles Actions bénéficiant de droits privilégiés;
- la détermination du dividende privilégié cumulatif attaché aux MRPS ou MRPS Bis;
- le droit privilégié au remboursement de l'apport et dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur a été conféré;
- la conversion respectivement des MRPS ou MRPS Bis en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;

- la dissolution de la Société;
- le changement de nationalité de la Société;
- la transformation de la Société en société dotée d'une autre forme juridique; et

b) si, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs préférentiels (à savoir respectivement les Dividendes 1 et 2 ou les Dividendes 1 Bis et 2 Bis) n'ont pas été entièrement payés, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où ces dividendes auront été intégralement récupérés.

Tous avis de convocation, rapport et document qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires Ordinaires sont de même envoyés ou notifiés aux Actionnaires MRPS et aux Actionnaires MRPS Bis.

Les actionnaires peuvent demander à la Société l'émission et la délivrance de certificats établissant leur détention respective d'Actions Ordinaires, de MRPS et de MRPS Bis, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs ou l'administrateur unique le cas échéant.

c) L'article 15, §4 des statuts prend la teneur suivante:

«Chaque action donne droit à une voix. Les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis ont le droit de participer à toute assemblée générale des actionnaires, mais ne peuvent voter que dans les cas prévus par la Loi et par l'article 5 des Statuts. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.»

d) L'article 18, §2 des statuts prend la teneur suivante:

«Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale en respectant les dispositions des Statuts relatives aux Dividendes 1, Dividendes 1 Bis, Dividendes 2 et Dividendes 2 Bis.»

e) En ce qui concerne les droits conférés par les MRPS et MRPS Bis lors de la liquidation de la Société, l'article 19 des Statuts prend la teneur suivante:

« **Art. 19.** Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du Conseil alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes et engagements vis-à-vis de tiers, l'Actionnaire MRPS et l'Actionnaire MRPS Bis unique ou, s'ils sont plusieurs, chacun des Actionnaires MRPS et Actionnaires MRPS Bis a droit à un montant, payable par le liquidateur en numéraire ou en nature, égal à pour l'Actionnaire MRPS:

- ses Dividendes 1 et Dividendes 2 courus et impayés, qu'ils aient été alloués ou non au Compte de Primes MRPS;
 - le pourcentage du Capital Notionnel détenu par chacun d'entre eux dans la Société;
- et pour les Actionnaires MRPS Bis:

- ses Dividendes 1 Bis et Dividendes 2 Bis courus et impayés, qu'ils aient été alloués ou non au Compte de Primes MRPS Bis;

- le pourcentage du Capital Notionnel détenu par chacun d'entre eux dans la Société;

Le «Capital Notionnel» pour les Actionnaires MRPS et Actionnaires MRPS Bis est égal au montant total:

- de la valeur nominale respectivement des MRPS et MRPS Bis émises,
- respectivement des «Primes d'Emission MRPS» et des «Primes d'Emission MRPS Bis», et
- respectivement des «Primes d'Apports MRPS» et des «Primes d'Apports MRPS Bis».

Le reliquat final après tous ces remboursements et paiements aux Actionnaires MRPS et Actionnaires MRPS Bis ou le dépôt de toute somme à cet effet, sera ensuite distribué et payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.»

Si le produit net de liquidation (y compris les actifs non réalisés) disponible n'est pas suffisant pour payer ou rembourser les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis tel que décrit dans les paragraphes précédents, il sera partagé entre les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis comme suit:

un montant égal au Dividende 1 et au Dividende 1 Bis non rémunérés est d'abord alloués respectivement aux Actionnaires MRPS et Actionnaires MRPS Bis, ensuite le solde résultant sera réparti entre les Actionnaires MRPS et les Actionnaires MRPS Bis proportionnellement à la part respective des Dividende 2 impayés et Dividendes 2 Bis impayés sur le montant total des second dividendes (Dividende 2 et Dividendes 2 Bis) impayés.

Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation acquittés, le reliquat final il sera payé aux détenteurs d'actions de la Société.»

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) par la création et l'émission de i) trois cent quatre-vingt-dix (390) Actions Ordinaires, ii) cent soixante-dix (170) Actions privilégiées obligatoirement rachetables, appelé «MRPS» et iii) deux cent vingt (220) Actions privilégiées obligatoirement rachetables, appelé "MRPS Bis", avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100 -) chacune.

Souscription - Libération

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) Actions Ordinaires, cent soixante-dix (170) MRPS et deux cent vingt (220) MRPS Bis ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, et intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000 -) est désormais à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 § 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000, -).

Il est représenté par:

- sept cents (700) Actions Ordinaires;
- quatre cent quatre-vingt (480) «actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après «MRPS»); et
- deux cent vingt (220) «actions privilégiées obligatoirement rachetables Bis (ci-après «MRPS Bis»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. KLAPP, A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2014. Relation: EAC/2014/7752. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014082331/502.

(140097281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Park Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014079437/11.

(140093175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Fondation Sainte Irmine, Fondation.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg G 222.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013

Le Conseil d'administration nomme à partir du 1^{er} avril 2014 nouveau administrateur Monsieur Guy SCHLEDER, de nationalité luxembourgeoise et domicilié 21, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Christian DESCOUPS, en tant qu'administrateur.

Procès-verbal adopté le 1^{er} avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christian DESCOUPS

Secrétaire général

Référence de publication: 2014080690/15.

(140094999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

—

In the year two thousand and fourteen, the twenty third day of January before us, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111 324 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 August 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 282 of 8 February 2006. The articles of association (the Articles) and have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on January 23, 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053 (the Shareholder 1),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134 395 (the Shareholder 2 together with Shareholder 1 known herein as the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of six hundred and sixty eight million, seven hundred and ninety two thousand, four hundred and fifty United States dollars (USD 668,792,450.-) to an amount of one hundred and twenty five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of thirteen million, three hundred and seventy three thousand, three hundred and forty nine (13,373,349) shares in its capital held by Shareholder 2, such shares having an aggregate nominal value of six hundred and sixty eight million, six hundred and sixty seven thousand, four hundred and fifty United States dollars (USD 668,667,450.-), and the payment to Shareholder 2 of the aggregate nominal value of six hundred and sixty eight million, six hundred and sixty seven thousand, four hundred and sixty one United States Dollars and forty cents United States dollars (USD 668,667,461.40.-) in respect of the repurchased and cancelled shares and the share premium associated with them (in an amount of USD 11.40) by way of the transfer of shares held by the Company in the share capital of Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland);

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders of the Company, here represented take the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders expressly consent to the repurchase of thirteen million, three hundred and seventy three thousand, three hundred and forty nine (13,373,349) shares by the Company and the Meeting accordingly resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of six hundred and sixty eight million, seven hundred and ninety two thousand, four hundred and fifty United States dollars (USD 668,792,450.-) to an amount of one hundred and twenty five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of thirteen million, three hundred and seventy three thousand, three hundred and forty nine (13,373,349) shares in its capital held by Shareholder 2, such shares having an aggregate nominal value of six hundred and sixty eight million, six hundred and sixty seven thousand, four hundred and fifty United States dollars (USD 668,667,450.-), and the payment to Shareholder 2 of the aggregate nominal value of six hundred and sixty eight million, six hundred and sixty seven thousand, four hundred and sixty one United States Dollars and forty cents (USD 668,667,461.40.-) in respect of the repurchased and cancelled shares and the share premium associated with them (in an amount of USD 11.40) by way of a transfer of shares held by the Company in Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland), such shares having a value equal to the aggregate nominal value of the shares (and the share premium associated with them) being repurchased and cancelled.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5. The Company’s corporate capital is set at one hundred and twenty five thousand United States dollars (USD 125,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier par devant nous, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés d’Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 324 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 8 février 2006. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à, Grand-Duché de Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l'Associé 1),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 395 (l'Associé 2 et ensemble avec l'Associé 1 désignés ci-après comme les Associés),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de six cent soixante huit millions, sept cent quatre-vingt-douze mille, quarte cent cinquante dollars américains (USD 668,792,450,-) à un montant de cent vingt cinq mille dollars américains (USD 125,000,-) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de treize millions, trois cent soixante-treize mille, trois cent quarante neuf (13,373,349) parts sociales dans son capital détenu par l'Associé 2, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de dollars américains (USD 668,667,450,-), et le paiement à l'Associé 2 de la valeur nominale totale de six cent soixante huit millions, six cent soixante sept mille, quatre cent soixante et un dollars américains et quarante centimes (USD 668,667,461.40,-) pour les parts sociales rachetées et annulées et la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 11.40) par voie du transfert de parts sociales détenues par la Société dans le capital social de Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que les Associés de la Société, ici représentés, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés consentent expressément au rachat de treize millions, trois cent soixante-treize mille, trois cent quarante neuf (13,373,349) parts sociales par la Société et l'Assemblée décide en conséquence de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-douze mille, quarte cent cinquante dollars américains (USD 668,792,450,-) à un montant de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125,000,-) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de treize millions, trois cent soixante-treize mille, trois cent quarante neuf (13,373,349) parts sociales dans son capital détenues par l'Associé 2, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de six cent soixante huit millions, six cent soixante sept mille, quarte cent cinquante dollars américains (USD 668,667,450,-), et le paiement à l'Associé 2 de la valeur nominale totale de six cent soixante huit millions, six cent soixante sept mille, quatre cent soixante et un dollars américains et quarante centimes (USD 668,667,461.40,-) pour les parts sociales rachetées et annulées et de la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 11.40) par voie de transfert de parts sociales détenues par la Société dans Ingersoll-Rand Irish Holdings (Ireland), lesdites parts sociales ayant une valeur totale égale à la valeur nominale totale des parts sociales (et de la prime d'émission qui leur associée) faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125,000), représenté par deux mille cinq cents (2,500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014082333/183.

(140097626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SIPL Partner 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIPL Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 8, 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "SIPL Partner 8 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case,

each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers, in accordance with the provisions of articles 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, in accordance with the provisions of articles 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SIPL Investments S.à r.l., aforementioned, for the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Mr Jeffrey A. Miller, born in Toledo, Ohio, U.S.A. on 28 January 1960, professionally residing at 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio 43615 - 4040, U.S.A. is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term.
3. Mr Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, United Kingdom, having his [professional] address at residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term.
4. Ms Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as class C manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SIPL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SIPL Partner 8 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des

associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par SIPL Investments S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Monsieur Jeffrey A. Miller, né à Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique le 28 janvier 1960, résidant professionnellement à 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio 43615 - 4040, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
3. Monsieur Tony Whiteman, né à Hamilton, Royaume-Uni, le 24 mai 1969, résidant à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée.
4. Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est nommée gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): L.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082632/561.

(140096907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.239.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079440/10.

(140093470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Centre d'Innovation en Andragogie Expérimentale (CIAE) A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg F 9.991.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Sciarrino Valeria, fonctionnaire internationale, 4 rue Nicolas Wester, L-5836, Alzingen (GDL), nationalité française
2. Campanella Christine, agent pastorale, 30, rue de Rachecourt, B - 6782 - HABERGY, nationalité française
3. Didier Jean Roland, gestionnaire patrimonial, 18, rue des Violettes, L-8023, Strassen, nationalité belge.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Centre d'Innovation en Andragogie Expérimentale (CIAE) A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet d'inciter, animer et diffuser toutes les initiatives de recherches qui concernent tous les domaines de la formation et de la pédagogie des adultes (andragogie), dans ou hors milieu institutionnel. Les travaux de l'association s'inscrivent autant dans les champs de la pratique que dans ceux de la recherche théorique et expérimentale, quelles que soient les disciplines concernées.

Art. 3. L'association a son siège social à 3, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne qui en fait une demande motivée.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 (un) mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour engager l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2014082758/90.

(140097477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Program Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079451/10.

(140093561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Shar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.652.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED

1.- Mr. Armando PEREIRA, corporate director, born on 5 May 1952 in Guilhofrei (Portugal), having his address at 2, Chemin de la Fontaine, CH-1009 Pully, Switzerland (the “Appearing Party 1”); and

2.- Mr. Hernani VAZ ANTUNES, Businessman, born on 8 October 1962 in Pedralva Braga (Portugal), having his address at Alramla, Ajman, cooperate box 300, 7431117, Dubai, United Arab Emirates (the “Appearing Party 2” collectively with the Appearing Party 1, the “Appearing Parties”),

both duly represented by Ms. Sophie HENRYON, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette as their proxy pursuant to two (2) powers of attorney dated 16 January 2014 (the “Proxyholder”),

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, And registered office

1. Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

2. Art. 2. Name.

2 The Company shall bear the name “SHAR HOLDINGS S.à r.l.”.

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5. Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7. Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8. Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9. Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13. Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the sole signature of any manager, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or any manager may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16. Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV. - Shareholders' meetings

17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by any manager, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Accounting year and annual accounts

18. Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20. Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI. - Liquidation and dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

23. Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Mr. Armando PEREIRA	6,250.-
Mr. Hernani VAZ ANTUNES	6,250.-
Total	12,500.-

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The Appearing Parties, being the holders of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Ms. Nathalie BRAAM, corporate director, born on 24 April 1984 in Uccle (Belgium), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr. Laurent GODINEAU, corporate director, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

3. Ms. Emilie SCHMITZ, corporate director, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Parties, represented by the Proxyholder, known to the notary, by her surname, Christian names, civil status and residences, the Appearing Parties represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1.- M. Armando PEREIRA, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1952 à Guilhofrei (Portugal), avec adresse au 2, Chemin de la Fontaine, CH-1009 Pully, Suisse (la «Partie Comparante 1»); et

2.- M. Hernani VAZ ANTUNES, homme d'affaires, né le 8 octobre 1962 à Pedralva Braga (Portugal), avec adresse à Alramla, Ajman, cooperate box 300, 7431117, Dubai, Emirats Arabes Unis (la «Partie Comparante 2» collectivement avec la Partie Comparante 1, les «Parties comparantes»)

tous deux représentés par Madame Sophie HENRYON, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données en date du 16 janvier 2014 (le «Mandataire»),

Les procurations signées ne varient par le Mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

STATUTS

Les Parties comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «SHAR HOLDINGS S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature individuelle de tout gérant, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou tout gérant peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par tout gérant, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales
Mr. Armando PEREIRA	6.250
Mr. Hernani VAZ ANTUNES	6.250
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la 16 constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentées par le Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Mme. Nathalie BRAAM, administratrice de sociétés, née le 24 avril 1984 à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. M. Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
3. Mme. Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

4. L'adresse du siège social est fixée au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux Parties comparantes, représentées par le Mandataire, connu du notaire par ses nom, prénoms, états et demeure, et les Parties comparantes, représentées par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2014. Relation: EAC/2014/8046. Reçu soixante-quinze euros 17 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082623/448.

(140096927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

LLH Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 178.400.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den dritten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg),

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes LLH INVEST S.A. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B178 400, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtswohnsitz in Esch/Alzette, am 2. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2043 vom 22. August 2013,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 16.08 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Johannes FRIEDRICH, Jurist, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2,

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Anja FRIEDRICH, geborene SCHOLTEN, Bankkauffrau, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Lucas FRIEDRICH, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2,

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung lautet:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von DREIUNDDREISSIGTAUSEND Euro (EUR 33.000,00) auf SECHSUNDSECHZIGTAUSEND EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 66.110,00) durch die Schaffung, Ausgabe und Zeichnung von

DREIHUNDERTEINS (301) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 110,00), sowie Festlegung ihrer Rechte.

2. Verzicht der Aktionäre auf Ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien.

3. Volleinzahlung der 301 (dreihunderteins) neuen Aktien durch Bareinzahlung von EUR 33.110 (dreißigtausend einhundertzehn Euro).

4 Zeichnung der DREIHUNDERTEINS (301) neuen Aktien wie folgt:

- Herr Johannes FRIEDRICH	151 Aktien
- Herr Lucas FRIEDRICH	150 Aktien
Total:	301 Aktien

5. Anpassung von Artikel 5 - Absatz 1 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf sechsendsechzigtausend einhundertzehn Euro (EUR 66.110.-), eingeteilt in sechshunderteins (601) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertzehn Euro (EUR 110.-).“

6. Rücktritt von Herrn Artur FRIEDRICH als Verwaltungsratsmitglied.

7. Ernennung von Herrn Lucas FRIEDRICH zum Verwaltungsratsmitglied.

8. Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Johannes FRIEDRICH und Anja FRIEDRICH, geborene SCHOLTEN.

II. Die Aktionäre sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um DREIUNDDREISSIGTAUSEND EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 33.110,00) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von DREIUNDDREISSIGTAUSEND Euro (EUR 33.000,00) auf den Betrag von SECHSUNDSECHZIGTAUSEND EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 66.110,00) heraufzusetzen durch die Schaffung, Ausgabe und Zeichnung von DREIHUNDERTEINS (301) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 110,00) pro Aktie sowie Festlegung ihrer Rechte.

Zweiter Beschluss.

Nachdem die Aktionärin Anja FRIEDRICH, vorgenannt, auf das ihr zustehende bevorzugte Zeichnungsrecht verzichtet hat, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung die nachfolgenden Personen zur Zeichnung der DREIHUNDERTEINS (301) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERTZEHN Euro (EUR 110,00) pro Aktie zuzulassen:

Zeichnung - Einzahlung.

Sodann erklären die Aktionäre, Herr Johannes FRIEDRICH und Herr Lucas FRIEDRICH, alle vorgenannt, wie folgt zu zeichnen:

- Herr Johannes FRIEDRICH	151 Aktien
- Herr Lucas FRIEDRICH	150 Aktien
Total:	301 Aktien

welche erklären den Wert für die Aktien vollständig eingezahlt zu haben durch Bareinlage in einer Gesamthöhe von dreiunddreißigtausend einhundertzehn (33.110,00 €) Euro;

Der Nachweis der vorgenannten Bareinzahlungen wurde dem amtierenden Notar an Hand einer Bankbescheinigung erbracht, so dass der Gesamtbetrag von dreiunddreißig tausend einhundertzehn (33.110,00 €) Euro der Gesellschaft ab heute zur freien Verfügung steht, was dieser ausdrücklich bestätigt.

Demzufolge beläuft sich das Gesellschaftskapital auf sechsendsechzigtausend einhundertzehn (66.110,00 €) Euro, eingeteilt in sechshunderteins (601) Aktien.

Die Gesellschafterversammlung bestätigt, dass die gesamte Kapitalerhöhung voll und ganz realisiert wurde.

Dritter Beschluss.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Gesellschafterversammlung Artikel fünf - Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf sechsendsechzigtausend einhundertzehn Euro (EUR 66.110.-), eingeteilt in sechshunderteins (601) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertzehn Euro (EUR 110.-).“

102336

Vierter Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung erklärt den Rücktritt von Herrn Artur FRIEDRICH, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 6, als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlastung.

Fünfter Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung Herrn Lucas FRIEDRICH, geboren in Trier (D), am 29. Mai 1996, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Lucas FRIEDRICH endet nach Abschluss der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendneunzehn (2019).

Sechster Beschluss.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder Johannes FRIEDRICH und Anja FRIEDRICH, vorgenannt, erlischt mit der ordentlichen Hauptversammlung die im Jahre zweitausendneunzehn (2019) stattfindet.

Kosten.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen, um 16.30 Uhr.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtigen Urkunden mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. FRIEDRICH, A. FRIEDRICH geb. SCHOLTEN, L. FRIEDRICH, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 juin 2014. Relation: GRE/2014/2277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 10. Juni 2014.

J. CASTEL

Der Notar

Référence de publication: 2014081688/107.

(140096448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pelican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.790.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2014

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises «DELOITTE» venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, elle décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

- L'Assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à cinq.

Elle décide de renouveler le mandat des administrateurs M. Jean-François WIBAUX (dont l'adresse professionnelle est au 45, rue de Paris, F-95747 Roissy Charles de Gaulle, France), Mme Sophie BOUVARD (dont l'adresse professionnelle est au 45, rue de Paris, F-95747 Roissy Charles de Gaulle, France) et M. Michel CASCARINO (dont l'adresse est au 93 bis rue de Paris, 92190 MEUDON, France) pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Suite à la cooptation de Mme Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN (dont l'adresse professionnelle est au 45, rue de Paris, F-95747 Roissy Charles de Gaulle, France) en remplacement de Mr. VERSPYCK en novembre 2013, l'Assemblée décide de procéder à son élection définitive et de renouveler son mandat pour une durée de six ans. Enfin, la société SOGECORE S.A. (dont le siège social est au 6B, route de Trèves, L-2633, Senningerberg) représentée par M. Nicolas LEONARD (dont l'adresse professionnelle est au 6B, route de Trèves, L-2633, Senningerberg) est élue comme administrateur pour une durée de six ans.

Référence de publication: 2014081799/23.

(140096390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.
